

Les regains au Solliat

Nous n'avons aucun document attestant d'une société des regains au Solliat. Par contre les Aubert, Samuel et Daniel, père et fils, ont chacun témoigné de l'ancienne coutume de la pâture en commun.

Voici leurs textes :

SOCIÉTÉS DES REGAINS

La Revue. - 70^e année, n° 279 (lundi 10 octobre 1938)

Partout dans notre pays, à la récolte du regain succède la période de la «mise en champ», c'est-à-dire du broutement de la dernière herbe par le bétail. Mais tandis qu'ici ou là, chaque propriétaire envoie son bétail paître sur ses propres fonds, ailleurs, les paysans le font paître sur l'ensemble de leurs propriétés et sous la garde de un ou deux bergers seulement, qui exercent leur surveillance aux limites du territoire exclusivement.

À la plaine, c'est le premier de ces systèmes qui prévaut généralement ; aussi c'est là que l'on voit ces petits ou moyens troupeaux, tenant volontiers toute la largeur de la route et qui, sous la conduite d'un petit berger, s'en vont brouter l'herbe de près souvent très éloignés du village. Chez nous, le régime du pâturage en commun prédomine, à cause de l'extrême morcellement de la propriété, des limites aisées à démarquer et du bon marché qui en est la conséquence.

Dans tous les villages où ce système est adopté, existe une «société des regains» qui doit englober l'ensemble des propriétaires, car le renoncement d'un seul compromet gravement l'organisation. Chacune de ces sociétés a ses règlements très stricts que chaque membre est obligé de respecter. Ainsi, le fauchage du regain n'est autorisé que jusqu'à une date déterminée. Le jour de la mise en champ est fixé par décision de l'assemblée des sociétaires ou du comité.

Deux ou trois jours avant, la quantité de regain de chaque propriétaire est estimée d'après une certaine échelle, par une commission de trois membres. On calcule ensuite la valeur du regain de chaque propriétaire et le nombre de têtes de bétail qu'il a le droit de mettre en champ. S'il outrepassé ce chiffre, il paie une certaine redevance à la société. Mais d'une manière générale, nul ne

saurait faire paître un nombre d'animaux supérieur à celui qu'il est capable d'hiverner. Toutefois, à ce propos, une certaine tolérance est admise. Voilà ! Le système est un peu compliqué, mais depuis bien longtemps il fonctionne d'une manière satisfaisante et les intéressés n'auraient aucun intérêt à l'abandonner, le morcellement de la propriété s'y oppose d'une manière formelle.

Des complications peuvent surgir par exemple quand un propriétaire possède des fonds enclavés dans le territoire du village voisin. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, rien n'est plus facile que de s'entendre. On raconte qu'autrefois, une harmonie parfaite ne régnait pas entre les habitants des deux villages voisins. Aussi le regain des prés situés sur le territoire de l'agglomération voisine était-il systématiquement taxé : zéro, quelle que soit sa valeur... et réciproquement.

Deux ou trois petits bergers sont préposés à la garde du troupeau paissant en commun : chacun le long d'un secteur bien déterminé. D'ordinaire, le berger se construit une modeste cabane, abri pour les jours de pluie et d'où il embrasse sa «limite». Les jours de beau temps, des camarades viennent lui tenir compagnie et ensemble on cuit un *berbot*, savoir une marmite de pommes de terre à l'eau. Faute de marmite, les pommes de terre sont cuites ou plutôt brûlées sous la cendre.

La mise en champ dure en général jusqu'à la fin d'octobre, au plus tard le 1^{er} novembre, date de la «grande rentrée», échéance de tous les congés. Autrefois, c'était le jour où rentraient les bergers ayant passé l'été Derrière-le-Risoud. Actuellement, cet exode estival est autant qu'abandonné, et c'est heureux.

S. A.

À LA SAISON DES REGAINS

La Revue du dimanche. - N° 289 (20 octobre 1946)

Au 1^{er} octobre, le bétail est descendu des alpages, et a été mis en champ pour brouter la dernière herbe, car rien ne doit se perdre. Dans certains de nos villages de la vallée de Joux, chaque propriétaire fait pâturer son bétail pour son compte sur ses fonds à lui. Dans d'autres, au contraire, les propriétaires constituent une société dite «des regains», et le bétail de tous pâit en commun sur les fonds de tous. On dit : «ils mêlent». Mais cela ne va sans opérations préliminaires et subséquentes. En effet, l'herbe de chacun est taxée d'après un barème admis par une commission d'experts. D'après l'estimation de ses fonds, chaque propriétaire a droit à un nombre déterminé de pièces de bétail. S'il envoie paître davantage, il est redevable d'une certaine somme à la société.

Systeme compliqué direz-vous ? — Peut-être, mais qui fonctionne depuis un temps immémorial, donc à la satisfaction générale. D'autre part, il a l'avantage de n'exiger que deux ou trois petits bergers postés aux limites du territoire. Une seule fois, voici longtemps, l'entente n'avait pas pu se faire pour «mêler» et chaque propriétaire était tenu de garder son bétail à lui. Mais cela ne dura guère, car au bout de peu de jours, ce fut la «mêlée» générale, sans autre forme de procès. À ce propos, à ce que l'on raconte, une personne di-

sait : «Nos vaches connaissent encore bien nos champs »

À sa «limite», le berger se construit une cabane, refuge pour les jours de pluie. Volontiers, il y installe un méchant fourneau au feu duquel il se réchauffera. Les garçons du voisinage viennent souvent lui rendre visite et c'est l'un ou l'autre d'entre eux qu'il enverra «retourner» les vaches qui ne respectent pas la limite.

Un joli métier que celui de petit berger ! — Oui ! Par le beau temps, comme celui de vendangeur. Jadis, nombreux étaient les enfants de chez nous qui s'engageaient comme petits bergers Derrière-le-Risoud, pour tout l'été. Leur retour coïncidait avec la «grande rentrée scolaire» soit le 1^{er} novembre. Une fois, deux frères n'avaient repris l'école que deux ou trois jours après la date obligatoire et pour excuser leur absence, le père écrivait à la Commission scolaire : «Que voulez-vous quand ils reviennent de Derrière-le-Risoud, on est bien obligé de les garder un pair de jours à la maison pour les rappivoiser »

Authentique ! J'ai eu le texte sous les yeux.

Sam. AUBERT.

Les vacances d'automne – dans Souvenirs d'enfance, de Daniel Aubert, texte écrit en 1991, publié aux Editions Le Pèlerin en 2003.

Ce sont celles qui ont laissé le plus de souvenirs et les plus beaux, non pas à cause de leur durée – 4 semaines dans les classes primaires, deux seulement au collège – mais en raison du fait que pendant plus d'un mois le territoire du Solliat devenait un vaste pâturage où les enfants jouissaient des mêmes libertés que les vaches.

En effet, les paysans du village avaient l'habitude de « mêler », c'est-à-dire de laisser paître librement leur bétail, retenu par des jeunes bergers à chaque extrémité du vallon et du côté de la Golisse.

Il fallait évidemment protéger les plantages qu'on appelait jardins de choux, et comme on ne connaissait pas encore le fil de fer barbelé, et moins encore la clôture électrique, on le faisait en construisant de monumentales palissades de pieux et de couennaux.

La liberté du bétail exigeait de laborieux préparatifs afin d'éviter que certains fauchent leur regain et pâturent ensuite celui des autres. C'est pourquoi, juste avant le grand jour, le comité de la Société des regains visitait chaque parcelle, estimait la valeur de son regain, notait son tendue, puis établissait le compte de chaque membre en fonction de l'effectif de son troupeau. Ce devait être très compliqué.

Enfin venait le grand jour, le 25 septembre. On étrillait soigneusement le bétail et l'on ensonnait chaque bête en fonction de son caractère et de sa taille. Les plus belles vaches portaient des grosses cloches qu'on nommait presque en latin campandes ; les plus robustes des toupins ; aux autres étaient attribuées des cloches plus petites et de toute la gamme des sonnailles, des toupins et de leurs dérivés : chamonix, toupenets, quercans, tapes, grillets !

Les premières heures étaient fort animées. Très excitées les bêtes couraient dans tous les sens, se livraient à de sérieuses empoignades, jusqu'à ce que la faim les rende plus calmes. Les jours suivants, à part quelques escarmouches, les troupeaux de chaque écurie paissaient paisiblement en se déplaçant dans le territoire, les modzons et les veaux faisant bande à part.

A la fin de l'après-midi, il fallait aller rapercher, et c'étaient souvent les enfants qui s'en chargeaient. On avait tous des fouets qu'on s'efforçait sans grand succès de faire claquer et on ramenait le troupeau à l'écurie en poussant des cris d'encouragement.

Mais le charme de ces vacances tenait à la liberté et à l'espace illimité dont nous jouissions. Outre les jeux habituels, on pouvait en faire d'autres. On jouait simplement aux vaches en se mettant au cou une clochette au détriment de la propreté de nos cols de chemise.

On profitait de l'espace pour faire monter des cerfs-volants construits de quelques légères baguettes de bois et d'un bout de toile et équilibrés par une queue alourdie de torchons de papier.

C'était aussi la saison du tir à l'arc. On fabriquait des arcs avec de souples tiges de noisetier que l'on allait cueillir sur la côte du Rochery, et des flèches avec des esquilles de bois que l'on taillait avec le couteau que chaque garçon portait dans sa poche, relié à un bouton du vêtement par une chaînette. On ne disait pas tailler le bois, on disait chappuiser. On n'essayait pas de placer les flèches sur une cible, seule la distance trahissait la puissance de l'arc, la qualité de la flèche et bien entendu la force du tireur nous intéressaient. On essayait de tirer par-dessus la maison au risque de perdre les flèches sur le toit.

Enfin il y avait surtout les berbots. De temps en temps quelques enfants, surtout des garçons, convenaient d'en organiser un. On se procurait alors une marmite de fonte à anse, on y mettait de l'eau, une pincée de sel et quelques pommes de terre que l'on allait cuire sur un pierri, un de ces tas de pierres et de blocs, témoins dans les champs des anciens travaux de défrichage. Tout en maintenant le feu et en surveillant le contenu de la marmite, on essayait de fumer. Mais à défaut de tabac et de vuarbe (clématite sauvage), on se rabattait sur des feuilles de fayard enroulées qui avaient un goût atroce.

Quand toute l'eau avait disparu, on secouait la marmite et on la remettait un instant sur le feu pour obtenir des grillons et ensuite on se régalaient et on rentrait sales et enfumés mais heureux comme tout.

C'était aussi l'époque du déjardinage, c'est-à-dire de l'arrachage des betteraves fourragères et surtout des choux-raves dont on faisait ample provision. On en sacrifiait un gros pour en faire une lanterne représentant grossièrement une tête humaine. Et le soir, après l'avoir fixée au bout d'un bâton et éclairée intérieurement d'une bougie, on la promenait par le village et on l'appliquait à certaines fenêtres pour faire « peur aux gens » qui la voyaient de l'intérieur.

C'était aussi à cette saison que le taupage était le plus actif. Avec le talon on tâtait le terrain aux alentours des taupinières pour déceler l'emplacement des galeries. Après les avoir découvertes en découpant une motte de gazon au moyen d'une bêche, on y introduisait des trappes métalliques immobilisées par un petit bâton de bois. Chaque jour on faisait la tournée des pièges et on prélevait la queue des victimes que le boursier communal payerait 15 centimes.

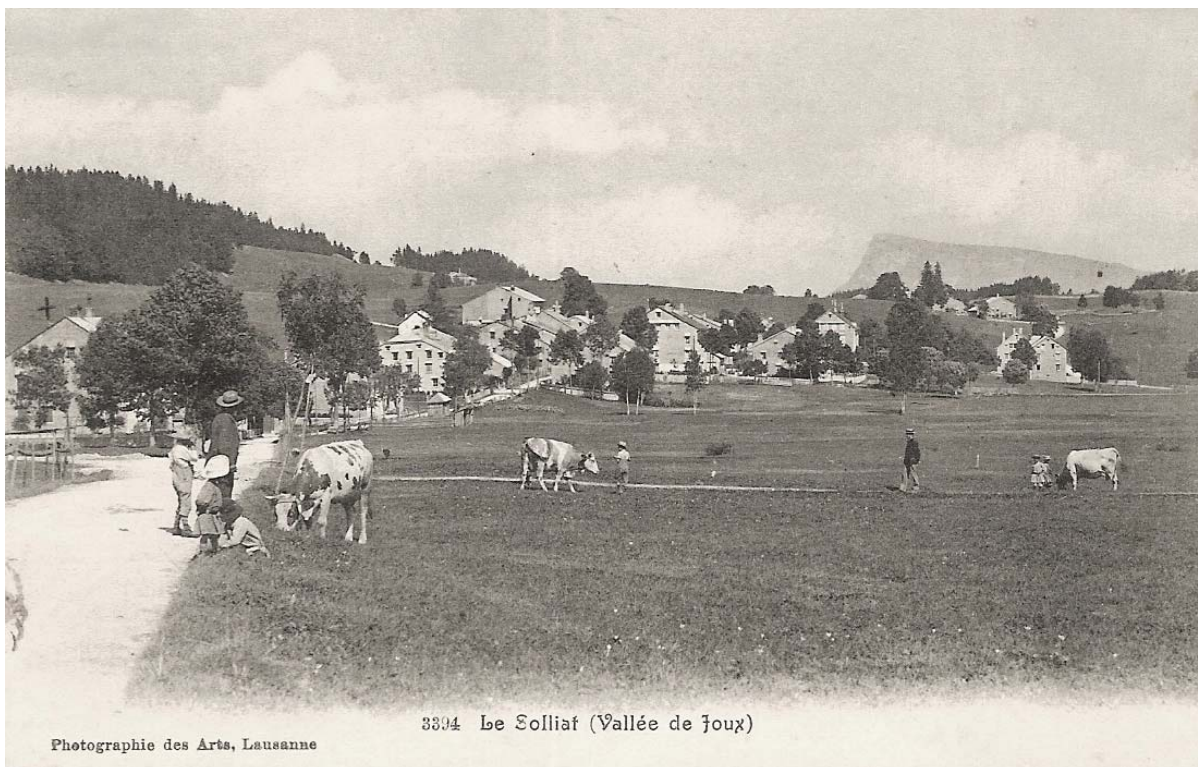
En raison de l'épidémie de grippe espagnole, les vacances d'été de 1918 se prolongèrent au-delà de celle d'automne, jusqu'au 20 novembre environ. A ce moment-là beaucoup d'enfants tombèrent malades, mais la virulence grippale s'était déjà atténuée. J'ai passé comme les autres, ainsi que Philippe revenu malade de l'école d'horticulture de Genève. Je me souviens de l'attitude de nos parents à l'égard de ces deux grippés ; alors que maman nous soignait et nous embrassait comme d'habitude, papa passait brièvement dans notre chambre puis allait se gargariser ! Ni l'un ni l'autre ne contracta la grippe.



LE SOLLIAT

Vue prise dans les prés. (Côté du Sentier)

Devicque, en 1852, fut le premier à saisir l'ambiance « pâtures d'automne en commun ». Si réellement il avait pu croquer des vaches pâturant librement dans les champs, la scène doit se passer après le premier octobre. D'autres scènes croquant des Combiens en train de faire les foins, il faudrait donc penser que notre artiste s'est arrêté longtemps à la Vallée. Si ce n'est pas le cas, il ne fait aucun doute que le tableau ci-dessus ait été agrémenté de vaches pour faire plus authentique !



3394 Le Solliat (Vallée de Joux)

Photographie des Arts, Lausanne

Le photographe de la Photographie des Arts, Lausanne, au tout début du siècle, a su saisir magnifiquement l'ambiance des pâtures d'automne, sans fils, avec les petits bergers pour éviter que les bêtes n'aillent au-delà des limites. Cette photo est l'une des seules témoignant de cette ancienne coutume de pâturer en commun.